



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Tél. 05 58 73 04 83  
E-mail : mairie@sordelabbaye.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 09 juin 2023 à 18h30

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers  
présents : 8**

**Nombre de conseillers  
votants : 10**

**Date de la convocation :  
02/06/2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme  
THUILLIER Fabienne, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, par suppléance, pour le maire empêché.

Présents : Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID  
Daniel, M. DEYRES Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert.

Procurations : LABORDE Marie-Françoise à THUILLIER Fabienne, SAPHORE Didier à CASSIO Michel

Absents excusés : M. BAREIT Sébastien, M. LAPEYRE Thibault, Mme DA ROCHA Céline, M. TRESSE  
Jacques, Mme SAPHORE Isabelle.

Mme. BROUSTICK Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 mai 2023
- Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
- Projet rue Lavielle : réhabilitation d'un bâtiment en 5 logements pour personnes âgées et une salle commune
- Vote des taux des taxes locales

### **2023-019 - ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et  
de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### a) Composition du bureau électoral

Mme la première adjointe au maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM CASSIO Michel LABEYRIE Jean Paul Mmes MAGENDIE Sylvie et BROUSTICK Marie Laure. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :  
LABORDE Marie Françoise  
THUILLIER Fabienne  
SAPHORE Didier

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme LABORDE Marie- Françoise 10 voix
- Mme THUILLIER Fabienne 10 voix
- M. SAPHORE Didier 10 voix

M. SAPHORE Didier et Mmes LABORDE Marie-Françoise et THUILLIER Fabienne ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

#### b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- CASSIO Michel
- POUY Gilbert
- DEYRES Bruno

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. CASSIO Michel 10 voix
- M. POUY Gilbert 10 voix
- M. DEYRES Bruno 10 voix

MM. CASSIO Michel, POUY Gilbert et DEYRES Bruno ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

### **2023-020 - PROJET RUE LAVIELLE : REHABILITATION D'UN BATIMENT EN 5 LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET UNE SALLE COMMUNE**

**Vu** le Code Général des territoriales et notamment son article L 1311-2,

La première adjointe expose le projet présenté par XL Habitat de réhabilitation d'une maison, située rue Lavielle, en 5 logements pour personnes âgées et une salle commune.

Le projet se situe sur la parcelle cadastrée section AB n° 175 d'une contenance d'environ 977 m<sup>2</sup>. XL habitat se charge de réaliser l'opération et aura la gestion des logements pendant la durée du bail. Il convient que la mairie cède par bail emphytéotique de 60 ans pour un euro la parcelle bâtie susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DECIDE** de la réalisation de ce projet et de la mise à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 60ans et pour un euro la parcelle cadastrée section Ab n°175 à XL HABITAT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec XL HABITAT les actes authentiques et tout document se rapportant à ces dossiers.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

## 2023-021- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

*Annule et remplace la délibération 2023-011*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,  
Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 2 avril 2021, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,44 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45,43 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, **DECIDE**

- De modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :  
TH : 12 %  
TFB : 36 %  
TFPNB : 46 %
  
- de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.




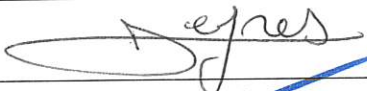

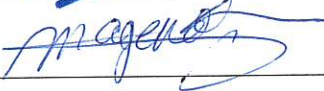
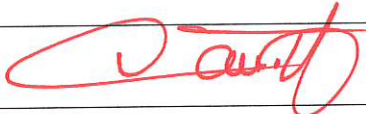

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 20 h 00.

Madame La Maire,

Marie-Françoise LABORDE



CONSEIL DU 09 JUIN 2023

NOM PRENOM	SIGNATURES
LABORDE Marie-Françoise	ABSENTE EXCUSEE
THUILLIER Fabienne	
CASSIO Michel	
SAPHORE Didier	ABSENT EXCUSE
POUY Gilbert	
LAPEYRE Thibault	ABSENT EXCUSE
DEYRES Bruno	
BROUSTICK Marie-Laure	
MAGENDIE Sylvie (née NAZAIRE)	
BAREIT Sébastien	ABSENT EXCUSE
DAVID Daniel	
SAPHORE Isabelle	ABSENTE EXCUSEE
TRESSE Jacques	ABSENT EXCUSE
LABEYRIE Jean-Paul	
DA ROCHA Céline	ABSENTE EXCUSEE